

# Commune de Betzdorf

43 salariés

Délégués OGBL : 2/2

## Nouvelle convention collective pour les salariés de la commune de Betzdorf



Le syndicat OGBL a signé la nouvelle convention collective le 5 juillet 2024. Les améliorations suivantes ont été négociées :

- Introduction de la valeur élevée du point. Cela correspond à une augmentation salariale linéaire de 5,6%.
- Intégration du personnel d'accompagnement des bus dans le champ d'application de la nouvelle convention collective.
- Introduction d'un compte épargne-temps (CET).
- Les artisans titulaires d'un C.C.P. qui, après 15 ans de service, réussissent l'examen correspondant, peuvent demander un classement dans la catégorie E s'ils exercent effectivement ce métier.
- Introduction d'un échelonnement de l'indemnité supplémentaire pour le remplacement d'un contremaître.
- Publication interne à l'administration de tous les postes vacants ou nouvellement créés.
- Augmentation de la prime du service d'astreinte à 15 points de salaire par semaine.
- Introduction d'une pause rémunérée de 30 minutes dans le service de dispersion.
- Introduction d'une prime de 0,5 point par jour de travail pour les salariés affectés à la conduite de bus.
- Les travailleurs reçoivent des indemnités pour les travaux suivants dans les cimetières :
  - Pour le creusement d'une tombe, 10 points de salaire par salarié.
  - Pour l'exhumation d'un défunt/le vidage d'une tombe, par salarié 20 points de salaire.
  - Pour l'organisation d'un enterrement le samedi par salarié 5 points de salaire.

- Pour l'inhumation d'une urne ainsi que pour le dépôt dans un caveau « Caveau » le samedi par salarié 2 points de salaire.
- Aucune indemnité n'est due pour l'inhumation d'une urne funéraire ou d'un caveau, sauf le samedi.
- Pour chaque don de sang ou de plasma, les salariés peuvent être libérés 4 heures par mois.